

Le « Musée Lapidaire » du Cloître de la Cathédrale Saint Sauveur d'Aix-en-Provence

Depuis l'époque révolutionnaire, les galeries Est et Sud du cloître de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix abritent un ensemble de pierres tombales, d'inscriptions, de sculptures et de fragments d'architecture qui, après un long abandon, ont fini par faire l'objet d'une mesure de classement par les Monuments Historiques (arrêté du 26 avril 1947).

Ces divers éléments, dont les plus anciens remontent à l'époque romane et le plus récents au milieu du XVIII^e siècle, décoraient autrefois le chœur, le baptistère et certaines chapelles de la cathédrale. Les uns sont les derniers vestiges d'anciens autels ou de tombeaux détruits, les autres des éléments décoratifs arrachés à leur emplacement d'origine et jamais remis en place depuis la Révolution : tous méritent, à ce titre, de retenir l'attention des historiens et des archéologues.

Honoré Gibert, ancien conservateur du Musée d'Aix, en a le premier dressé un catalogue dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France* (1), mais ce travail, quoique consciencieux, reste sommaire sur bien des points. Aussi avons-nous jugé utile de le compléter en nous arrêtant plus particulièrement sur un certain nombre de sculptures dont des documents d'archives inédits nous ont permis de retrouver la provenance exacte et même d'identifier les auteurs.

Nous les étudierons chronologiquement sous les quatre rubriques suivantes :

- I. Statues de la chapelle des Martin de Puyloubier.
- II. Vestiges du retable de Jean Robaud.
- III. Fragments du tombeau d'Hubert de Vins.
- IV. Statues de la chapelle de N. D. d'Espérance.

(1) Province. Monuments religieux. Tome III. Paris, Plon, 1905, pp. 192-194.
* PROVENCE-HISTORIQUE, t. VI, fas. 25-Juillet-Septembre 1956.

I. STATUES de la CHAPELLE des MARTIN de PUYLOUBIER
Saint Jacques le Majeur. — Statue. — Marbre. — H. 1m.20.

Cette statue doit être rapprochée de celle de *Saint Martin partageant son manteau* qui surmonte actuellement le tombeau d'Olivier de Penart dans la chapelle du Purgatoire (Marbre. — H. 1m.27).

Toutes deux sont indiscutablement de la même main et proviennent de la chapelle de Jean Martin, Seigneur de Puylobier, chancelier du Roi René d'Anjou.

Des documents d'archives inédits permettent d'attribuer avec la plus grande certitude ces deux statues à Audinet Stephani, sculpteur originaire du diocèse de Cambrai, établi à Aix de 1448 à 1476 (1).

Jean Martin, Seigneur de Puylobier, avait acquis par contrat du 13-2-1451 (2) de noble Arnoux Botaric, héritier de Raymond Filholi, la chapelle que ce dernier avait fait construire en 1415 entre l'abside et le mur oriental du croisillon gauche du transept. Cette chapelle, qui devait être démolie en 1695 lors de la construction de l'actuelle chapelle de N. D. d'Espérance, avait été agrandie par le chancelier Jean Martin pour y établir le tombeau de sa famille.

Plusieurs documents d'archives nous révèlent que les travaux de construction et de décoration de cet édifice avaient été confiés au sculpteur Audinet Stephani. En effet, dans une première quittance datée du 3-11-1456, l'artiste recevait du chancelier 25 florins « ex causa confectionis ejusdem cappelle per ipsum magistrum audinetum contruende in ecclesia sancti salvatoris aquensi prout constare dicetur nota sumpta manu magistri Ludovici Rebuffelli sub anno et die in eadem contentis » (3).

Le 4-5-1457, Audinet Stephani recevait encore 20 florins « in diminutione operis cappelle quod edificari fecit in ecclesia sancti salvatoris

(1) Audinet Stephani est qualifié de « sculptor ymaginum diocesis comoracensis » (pour cameracensis) dans un acte d'achat de maison, rue droite, à Aix, le 15-9-1459 (Notaire Bernard Grassi. Arch. de B.d.R. Dépôt d'Aix. 306 E. 246 f° 4).

Tous les documents concernant cet artiste qui, après avoir travaillé à Carpentras, s'établit à Aix de 1450 à 1476, ont été publiés par le Dr Barthélémy et le chanoine Requin (Cf. Dr L. Barthélémy. *Artistes inconnus d'Aix et de Marseille*. Bull. archéol. 1885, pp. 443-444 ; Chanoine Requin. *Le sculpteur Audinet Stephani*. R. S. B. A. D. T. 28. 1904, pp. 505-510).

Audinet Stephani fait partie de cette grande famille d'artistes originaires des Flandres ou du nord de la France qui, à travers la Bourgogne et la vallée du Rhône, déferlèrent en Provence par vagues successives dès le début du XV^e siècle, et firent d'Aix et d'Avignon de véritables succursales des ateliers flamands et bourguignons. Cette influence flamingo-bourguignonne, qui caractérise la production de l'école provençale du XV^e siècle, apparaît nettement dans ces deux œuvres d'Audinet Stephani.

(2) Notaire Cautery. Les minutes de ce notaire n'ont pas été versées au Dépôt d'Aix des Archives départementales.

(3) Notaire Bartélémy Bernardi. Arch. des B. d. R. Dépôt d'Aix 307 E. 223 f° 48.

aquensi » (4) et, le 30-12-1457, de nouveau 20 florins « ob causam cappelle quam ipse magister audinet construit pro dicto cancellario in ecclesia sancti salvatoris aquensi » (5).

Le prix-fait auquel se réfère la première quittance du 3-11-1456 devait préciser la nature de l'ouvrage exécuté par Audinet Stephani, mais il ne nous a pas été possible de le retrouver, les registres du notaire Rebuffelli antérieurs à l'année 1456 n'ayant pas été versés au dépôt d'Aix des Archives départementales.

Fort heureusement, d'autres documents nous permettent de suppléer à la disparition de ce texte important. Une première indication nous est fournie par le testament du chancelier Jean Martin, en date du 3-1-1475. Dans cet acte, le testateur demande à être enseveli à St Sauveur « in cappella beatorum apostolorum Joannis et Jacobi fratrum et quam superioribus annis fabricari feci et certis pulchris stâtuais lapideis decorari sicut ad oculum patet et hoc fiat ante altare et in statuto lapideo sepulcro ubi plures ante me ex meis sepulti sunt... » (6).

Un document plus récent vient confirmer l'existence de ce tombeau et de ces statues, et apporte de nouvelles précisions. Il s'agit de la transaction intervenue le 26-8-1694 entre le Chapitre de St-Sauveur et Louis des Martins, Seigneur de Puylobier, descendant du chancelier Jean Martin.

Cette convention prévoyait la cession de la chapelle des Martin de Puylobier à la Confrérie de N. D. d'Espérance en échange de la construction d'une nouvelle chapelle — l'actuelle chapelle des Archevêques — dans laquelle seraient transférés l'autel et le tombeau de la famille de Puylobier. Dans le préambule de cet acte, il est rappelé que le Chapitre de St Sauveur « auroit requis led. Sgr de Puylobier de consentir que le monument de ses encestres et lauthel de St Jean, St Jacques ou de St Martin feussent transportés dans une chapelle honneste et resonnable que led. Chapitre fairoit ouvrir et construire dans lendroit du cimettiere joignant et attenant lad. chapelle nostre dame despérance... » Il est précisé plus loin que « le sepulcre monument et pierre qui couvrent celluy faict lors du dexes du chancelier des martins et dans lequel reppozent ses ossements et ceux de ses dessandants ensemble lauthel qui est joignant seront transférés et

(4) Notaire Claude Margaillan. Ibid. 307 E. 209 f° 281.

(5) Ibid. f° 248.

(6) Notaire Bernard Borrilli. Ibid. 309 E. 246 f° 39 vo.

rétablis déceimment aux frais dud. chapitre... le tout sans diminution des services fondés aud. authel et chapelle St Jean et St Jacques qui continueront destre faicts perpétuellement aud. authel transféré en lad. nouvelle chapelle... » (7).

Une dernière indication nous est enfin fournie par le Président Fauris de St Vincens qui décrit ainsi, en 1791, la chapelle des Martin de Puylobier : « La première chapelle à gauche de la nef de N. D. d'Espérance renferme les effigies en marbre de quelques saints et ceux de toute la famille de Jean des Martins Puylobier chancelier du Roy René. Ces statues sont curieuses a cause du costume, celle du chancelier est à terre sous un banc, on devrait la replacer. Elle représente un homme asses célèbre et le costume des magistrats de ce temps là. » (8).

Du rapprochement de ces divers documents, nous pensons être autorisé à conclure que la chapelle du chancelier Jean Martin contenait, outre le tombeau sur lequel il était représenté avec sa famille, un autel décoré des statues de St Jean, de St Jacques et de St Martin, et que toutes ces sculptures ont vraisemblablement été exécutées par Audinet Stephani de 1456 à 1457.

Sous la Révolution, la chapelle des Martin de Puylobier fut sacagée. Seules les statues de St Martin et de St Jacques ont échappé à la destruction. Au début du XIX^e siècle, la première fut placée sur le tombeau d'Olivier de Pennart tandis que la seconde était exilée dans le cloître.

La plupart des auteurs de travaux publiés jusqu'à ce jour sur la cathédrale St Sauveur signalent que le groupe de St Martin provient de l'ancienne chapelle des Martin de Puylobier, mais personne n'a encore pensé à le rapprocher du St Jacques du cloître (9). L'identité de facture de ces deux statues est pourtant évidente. L'une et l'autre sont incontestablement sorties du même ciseau. On retrouve dans chacune d'elles le même canon plutôt trapu, les mêmes draperies lourdes, aux plis amplement traités, le même réalisme savoureux, avec un goût prononcé pour le détail pittoresque, une facture identique dans le rendu des barbes et des cheveux. Les visages du St Jac-

(7) Notaire Gaspard Reynaud. Ibid. 309 E. 1260 II f^o 47.

(8) *Mémoire sur les monuments, tableaux, statues les plus remarquables de la ville d'Aix fait au mois de janvier 1791*. Bibl. Méjanas. Ms 862 (1036) pp. 8-9.

(9) M. Jean Pourrière, dans son remarquable guide d'Aix (*Aix-en-Provence, Rués et monuments, Visite guidée*, 1952) est le seul jusqu'ici à avoir proposé l'attribution de la statue de St Martin à Audinet Stephani.

ques et du mendiant implorant St Martin sont d'une ressemblance frappante.

L'attribution de ces deux statues à Audinet Stephani, que les documents publiés ci-dessus suffiraient amplement à légitimer, peut-elle trouver une confirmation en comparant le St Jacques et le St Martin de la cathédrale d'Aix à la seule sculpture d'Audinet Stephani qui ait été conservée, à savoir le *Ravisement de la Madeleine* qui se dresse encore sur un pilier à la sortie de Saint-Maximin ? Nous l'aurions vivement souhaité, mais le très mauvais état de conservation de cette œuvre dont les personnages, exposés aux intempéries depuis plusieurs siècles, sont presque entièrement rongés, ne permet plus de la considérer comme un document de comparaison valable. Force nous est donc, pour l'instant, de nous en tenir aux seuls documents d'archives, en attendant la découverte et l'identification d'une autre œuvre du sculpteur Etienne Audinet.

II. VESTIGES DU RETABLE DE JEAN ROBAUD

Saint Antoine. — Statue. - Pierre de Calissanne. - H. 0m.68.

Il n'en reste que la partie inférieure, la statue ayant été brisée à la hauteur des hanches. On reconnaît au bas les flammes et le cochon qui sont les attributs traditionnels du saint.

Sainte (Maxime ?). — Statue. - Pierre de Calissanne. - H. 1m.20.

Décapitée et amputée des avant-bras. Contre la poitrine, fragment d'un livre ouvert tenu de la main gauche. De longs cheveux retombent sur les épaules et dans le dos.

Ces deux statues terriblement mutilées sont très vraisemblablement les vestiges de l'autel que le juriconsulte Jean Robaud et sa femme Jeanne Porchier avaient fait élever à St Sauveur par Pierre Souquet, en 1499, dans la chapelle de l'Ensevelissement de la Vierge.

Par contrat du 14-5-1499, le sculpteur Pierre Souquet s'engageait envers Jean Robaud à élever un autel « lapide albo vulgariter dicta de peira de calissano... in loco ubi nunc est capella obitus Nostre Domine in ecclesia Sancti Salvatoris secus tabernaculum corporis Christi... ». Il était précisé que l'artiste devrait exécuter cinq statues « de eodem lapide scilicet a manu dextera ymagines Sancti Antonii et Sancti Maximini, in medio imago nostre Domine cum filio suo in ulmis et ab alio latere manu sinistra ymagines beati marie magdalene et sancte maxime... ». Les statues de St Antoine, de St Maximin, de Ste Marie Madeleine et de Ste Maxime devaient avoir cinq pans et demi de hauteur et celle de la Vierge six pans. Le monument, qui

devait comporter en outre trois priants agenouillés de deux pans et demi de hauteur et une prédelle à cinq compartiments avec la Trinité et quatre histoires de la vie de St Maximin et de Ste Madeleine, était achevé au début de l'année 1501 (la cancellation du contrat est datée du 12-2-1501) (10)

A en croire Numa Coste, ce monument n'aurait pas été détruit et devrait, selon lui, être identifié avec le Calvaire qui se trouve dans l'église St Laurent de Salon où il aurait pu être transféré à l'époque révolutionnaire. Cette identification est tout à fait insoutenable, car le monument de Salon ne correspond nullement au prix-fait du 14-5-1499. Il s'agit d'un Calvaire traditionnel, à huit personnages, que son maniérisme permet de dater du premier quart du XVI^e siècle.

Par contre, il ne paraît nullement aventureux de supposer que les deux statues mutilées du cloître de St Sauveur proviennent de ce monument détruit sous la Révolution. Toutes deux sont en pierre de Calissanne et leur hauteur semble bien correspondre aux dimensions prévues dans le prix-fait (11). D'autre part, toutes deux sont indiscutablement de la même main et la technique de leurs plis est à rapprocher de celle des pleurants du tombeau d'Olivier de Pennard qui sont, avec les deux lions provenant du tombeau détruit de Charles III du Maine, les seules œuvres certaines du sculpteur Pierre Souquet qui aient été conservées à Aix.

III. FRAGMENTS DU MAUSOLEE D'HUBERT DE VINS

Captif enchainé au pied d'un trophée d'armes et figure allégorique. —

Fragment de bas-relief. - Pierre de Calissanne. - H. 0m.90 - L. 0m.62.

Lion accroupi. — Marbre. - H. 0m.46 - L. 0m.56.

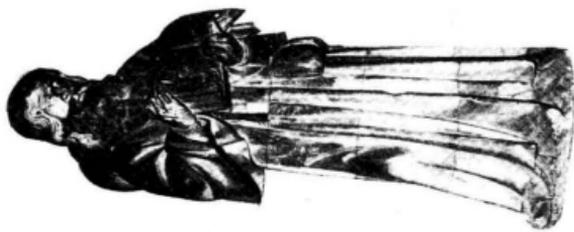
Casque. — Marbre. - H. 0m.32.

Ces trois sculptures sont les seuls vestiges du mausolée élevé en 1590 dans le chœur de Saint Sauveur, pour servir de sépulture au fameux chef ligueur Hubert de Vins tué au siège de Grasse le 20 novembre 1589.

Nous pouvons nous faire une idée exacte de l'importance de ce

(10) Notaire A. Borrilli. Arch. des B.d.R. Dépôt d'Aix. 306 E. 426 f^o 125. Publié par Numa Coste. *Doc. inéd. sur le mouv. artist. au XVI^e siècle à Aix-en-Provence.* R. S. B. A. D. XVII. 1893, pp. 683-688.

(11) Le pan d'Aix valant 0m 2486, cinq pans et demi équivalent à 1m,3673. La statue décapitée de Ste Maxime a 1m,20 de haut. On peut raisonnablement supposer qu'elle avait 1m,36 avec la tête. De même pour la statue de St Antoine, dont la partie subsistante mesure 0m,68. Si l'on admet qu'elle est exactement coupée à mi-corps, ces dimensions correspondent à une hauteur totale de 1m,36.



PL. I. — St Jacques Le Majeur
par Audinet Stephani. (*Pôat, Salmon, Aix.*)



PL. I. — St Martin par Audinet Stephani.



Pl. II. — Fragment du mausolée d'Hubert de Vins par Elie de Lille et Jean Tabacquet. (Phot. Salmon, Aix)

monument grâce au précieux dessin que le Président Fauris de St Vincens en fit exécuter, avant sa démolition, par le graveur Juramy (12)

Le cénotaphe se dressait sous une arcade en plein cintre en forme d'arc de triomphe. Ses trois faces visibles étaient décorées de trophées guerriers qu'encadraient des figures allégoriques placées aux angles. Sur la plate-forme, Hubert de Vins en armure, tête nue, son casque posé devant lui et un lion accroupi à ses pieds, était agenouillé sur un coussin devant un prie-Dieu. Trois inscriptions sur marbre noir, encastrées dans le socle, au centre du cénotaphe et dans l'entablement, célébraient en vers latins les vertus du défunt.

On retrouve dans ce mausolée l'ordonnance traditionnelle des tombeaux du XVI^e siècle auxquels les tombes royales de Saint-Denis ont plus ou moins servi de modèles : monument d'architecture classique conçu sur le thème triomphal, statue du défunt agenouillée devant un prie-Dieu sur la plate-forme, figures allégoriques aux angles. Toutefois, la représentation du cadavre dans la partie inférieure du monument a été abandonnée, et, à l'exception de la Foi, les Vertus chrétiennes traditionnellement placées aux angles du tombeau ont cédé la place à d'autres allégories : la Renommée, la Religion, l'Honneur et la Vertu, qui s'harmonisaient sans doute mieux que les premières avec les trophées guerriers et la rude figure de condottiere agenouillée sur le tombeau.

La précision avec laquelle ce dessin a été exécuté nous permet de reconnaître facilement dans les trois vestiges conservés le casque et le lion qui se trouvaient placés respectivement devant et derrière Hubert de Vins, ainsi que le trophée et la statue allégorique qui décoraient la partie droite du cénotaphe.

Des documents d'archives inédits nous révèlent que ce monument est l'œuvre de deux sculpteurs, jusqu'ici inconnus, de passage à Aix en 1590 (13) : le picard Elie de Lille et le flamand Jean Tabaquet. Comme nous allons le voir, ces deux artistes exécutèrent toute la décoration du mausolée d'après les plans et dessins qu'ils en avaient eux-mêmes dressés.

Un premier contrat, reçu le 3 Mars 1590 par le notaire Claude de Goa, prévoyait d'abord la construction et la décoration du cénotaphe. Dans cet acte « Ellye de Lysle et Jehan Tabaquet mes esculteurs de

(12) Bibl. Méjanes. Estampes A. 35. (voy. pl. III) Gravé dans l'*Atlas de Millin*. Pl. XLVI-I.

(13) Le 4-6-1590, le trésorier de la ville leur payait 37 écus 3/4 « pour avoir coupé des figures et chérubins servant à l'entrée de Son Altesse » (la Duchesse de Savoie). Arch. Mun., d'Aix. CC 502 f^o 30.

doay en picardie et de vinan au pays de liège respectivement demeurants en ceste ville daix » promettent à J. B. de Vins, prévot et seigneur de Pignans, tuteur des enfants de feu Hubert de Vins « de fere ung thumbeau ou monument pour led. feu Sgr de Vins dans lesglise metropolitaine Sainet Saulveur dud. aix au lieu ou leur sera indicqué par led. Sr. Premièrement faire la fosse dud. monument en voutte sive crotte de six pans de haulteur soubz terre et de quatre pans de largeur et neuf pans de long le tout franc dans hœuvre de bonne massonnerie a chaulx et sable et suffisamment fondée sur laquelle voutte seront tenus dresser le vase dud. thumbeau de pierre de taille toute pleine de la grandeur et proportion nécessaires et de la haulteur de [...] pour pouvoir y soubstenir le corps dud. thumbeau et a ung bout ou tel autre que sera advisé par led. Sr tuteur une porte pour ensevellir les corps, sur lequel sera dressé par tout le reste dud. thumbeau sellon le subject et dessein quen a esté faict par lesd. mes de lisle et tabaquet par eulx sousigné que a ces fins ont baillé aud. Sr tuteur en ma présence et des tesmoings soubznommés de la grandeur et fabrique que sensuyt. Savoir de la longueur de dix pans dung [...] a laultre de la cornisse et la base respectivement et de la largeur de quatre pans et demy ne faisant point de cornisse du cousté que sera couché contre la muraille de lesglize, le corps dud. thumbeau en la grand fosse de huit pans et demy de longueur et les deux fosses devant et derrière de troys pans troys cart, la haulteur depuis le bout de la cornisse jusques au bas de la basse de-quatre pans et demy demeurant le corps dud. monument entre les cornisses de la haulteur de troys pans ung cart. A sa premiere fosse ou arestiere du devant seront taillés aux coings ou termes les figures de palas minerve et de la renommée en demy bosse et lentre deux remply dung trophée de basse taille. A la grande fosse du devant seront taillés en demy bosse aux deux coings ou termes les figures de la foy et de la religion et au mitan sera la table datante [...] hault avec les inscriptions que seront baillées pour y insculper et au dessus lad. table datante lescusson pour les armeries timbres dud. Sgr deffunt aussy en demy bosse et aux entre deux lesd. figures et termes et lescusson remply de deux trophées de basse taille. A la arestiere du dernier de pareille grandeur que celle du devant seront taillées en demy bosse les figures de lhonneur et de la vertu aux deux coings et lentre deux remply dung trophée de basse taille. Et au dessus dud. monument sera fondé [...] dud. feu. Sr de Vins tout armé en priere a deux genoulx tiré au plus près que se pourra de sa représentation et proportion naturelle teste

nuë avec sa sallade ou heaume et gantellet [...] près de ses genoulx. Scavoir lad. estatue de marbre heaume gantellet de pieces rapportées pour lembellissement dud. thumbeau [...] et tout le demeurant et surplus dud. thumbeau de pierre de calissanne bien pleine et bien blanche. Oultre plus lesd. Srs de lisle et tabaquet seront tenus faire et fournir a leurs despens la table datante de marbre noyr ou autre colleur et faire et garnir le dais carré de la cornisse en chascune fasse garny de pierre de marbre ou aultre colleur les quatre coings de lentour de lescusson et armoyries les days carrés du dessoubz des figures aussy de marbre ou aultre colleur sauf aud. Sr de pignans cy bon luy semble de faire les figures daultre subject et représentation de mesme taille ou a son deffault sellon que sera advizé par francoys du perier escuyer dud. aix. Et le tout que dessus lesd. de lisle et tabaquet... ont promis avoyr parfaict et achefvé suffizamment et a son deub dans cinq moys prochains du jourdhuy comptables en fornissant toute la pierre de calissanne et tous aultres atraicts necessaires aussy leurs mains et manoeuvres et excepté la pierre de marbre pour leffigie dud. Sr deffunct que sera fournie par led. Sr tuteur à la ville de marseille ou au lieu de marignane ou lesd. de lisle et tabaquet seront tenus aller ou mander querir a leurs despens le tout suyvant le prix de troys cent cinquante escus a seize sous la piece... ».

Les deux sculpteurs recevaient 50 écus d'acompte et il était en outre précisé qu'ils toucheraient à nouveau 50 écus « lhorsque la grande fasse dud. monument sera a moytié faicte y compris les cornisses et basse, aultres cinquante escus lhorsquelle sera parachefvée et aultres cinquante escus lhors que les costieres ou fasses du devant et dernier seront achefvées comprenant aussy leurs cornisses, aultres cinquante escus lhors que le priant ou estatue et chose a faire sur la table seront a demy faictes et les cinquante escus restants tant incontinent lheure achefvée et parfaicte a son deu... » (14).

Un second contrat, reçu le 27 septembre suivant par le notaire Abel Hugoleny prévoyait à son tour la construction de « l'arc triomphal » destiné à abriter le cénotaphe. Elie de Lille et Jean Tabaquet « mes esculpteurs de pierre de taille demeurant à présent en ceste ville daix » s'engageaient envers le même J. B. de Vins à « fere et emptierement parachever ung arc triomphal pour servir de revestement a la sepul-

(14) Notaire Claude de Goa. Arch. des B.d.R. Dépôt d'Aix. 307 E. 808. f° 572 (ce registre est en mauvais état de conservation et plusieurs mots sont illisibles).

ure que lesd. preffachiers font pour le corps dud. feu Sr de Vins tant ainssi et de la mesme ordonnance que lesd. mes ont projectée et signée de leurs propres mains au dessoubz dicelle lequel project a esté remis entre les mains de francoys du perier escuyer daix pour le conserver jusques a la perfection de lad. besongne, lequel arc et ornements dicelluy sera construis deppuis son fondement jusques a son amortissement de pierre blanche prinssé [...] et de toute aultre pierre que lesd. preffachiers ont monstré par ung chantillon aud. Sr de pignans et sur le millieu de la frise dicelluy arc seront tenus rapporter une table dattante en marbre ou seront gravés deux vers latins que leur seront donnés dans ung tableau raffondré orné de mollures de lordre dorique que par mesme moyen tous les aultres mollures tant de lornement du devant de leur arc quitreuve cornisse et front daspic du mesme ordre dorique et de la mesme pierre. Comme aussy sera le grand cadre quest au dessus led. front daspic les armoiries dud. grand cadre seront de pierre de calissanne. Au dessoubz du sépulcre par eulx faict seront tenus de fere ung ambassement de lad. pierre blanche orné par bas de sa plinte et cornisse du susd. ordre dorique du thumbeau de la haulteur competente et audict ambassement ung cadre renfondré aussi de mesme pierre. Le fonds dud. arc se fera de la pierre qu'ils treuveront en la desmollition de lad. besongne et au dessoubz dud. ambassement seront tenus de fere une fosse vouttée de bloc de quatre pans de large et de douze pans de long avec comprins ung degré rampant pour descendre dans lad. fosse, estant lad. porte et entrée revestues de pierre de taille avec ses battans et y mettront une porte de pierre de taille. Plus seront tenus abatre deux piliers qui sont de présent au lieu ou se doibt construire le susd. arc jusques au dessoubz des pieds des deux figures dapostre qui sont sur les piliers et au dessoubz desd. figures feront un cou de lampe suivant lordre dorique moderne de cartiers bons et suffizants pour porter les figures que sont de présent, si tant est que lesd. pilliers se treuvent occuper par trop la place ou se doibt construire led. arc et sepulcre et de par ce que led. arc et sépulcre sont au dessoubz d'une vitre par ou les eaux pluvialles quelques foys descoullent seront tenus lesd. mes de bien et deubment paver le dessus du susd. arc et luy donner telle pante es lieu que led. descollement des eaux pluvialles ne puisse interesser ny gaster tant led. arc que sépulcre. Et lequel sépulcre feront dans ung des pans du presbitere du cœur de lesglise St Sauveur dud. aix entre icy et par tout le moys de novembre prochain pour le prix de deux cens escus sol a soixante sous piece, lesd. preffachiers forniront tous

les atraicts et manufacture a ce necesseres rendront place nette et saideront lesd. preffachiers de toutes les desmolitions que se treuveront sur lad. place fors et excepté quatre petites collonnes de marbre dantique moderne avec ses chapiteaux lesquels donneront a messieurs du chapitre ... » (15).

Les acomptes versés aux deux sculpteurs au fur et à mesure de l'exécution de l'œuvre n'ont pas tous fait l'objet d'une quittance notariée, aussi n'avons nous pu retrouver que celles des 5, 23 octobre et 15 novembre 1590 (16). Toutefois, le tombeau devait être achevé au début de l'année 1591 puisque le 16 février suivant les deux artistes touchaient 112 livres pour reste et entier payement de la besogne de sculpture faite au tombeau du Sr de Vins selon les deux contrats reçus par M^e de Goa et M^e Hugoleny, et les parties consentaient au barrement et cancellation de ces actes (17).

Les diverses clauses et précisions figurant dans les deux contrats de prix fait correspondant bien au dessin de Juramy, sauf toutefois en ce qui concerne le fronton brisé et l'écusson qui couronnaient le monument. Cet élément décoratif, qui ne figure pas sur le dessin, était-il déjà détruit en 1791 ou l'artiste l'a-t-il volontairement supprimé ? Nous ne saurions le dire. En tout cas, il avait bien été exécuté puisque l'historien aixois Pierre Joseph de Haitze, qui donne de son côté une longue description du monument, précise : « Tout cet édifice est terminé par un fronton. Ce fronton est brisé sur le milieu pour faire place à l'écu des armes du défunt... » De Haitze, auquel nous renvoyons sans le citer entièrement pour ne pas alourdir inutilement cet article, précisait d'autre part que le monument se trouvait « derrière le maître autel, dressé contre une des faces du rond point entre l'ouverture de la chapelle Saint Mitre et la porte de la sacristie » et que le marbre en avait été fourni par les habitants de Marseille. (18).

Cette dernière précision est confirmée par Achard : « Le marbre de ce mausolée fut tiré de la maison du prévôt de l'église de Marseille » (19) et par Fauris de Saint Vincens : « le marbre fut pris à Marseille et étoit

(15) Notaire Abel Hugoleny. Ibid. 302 E. 531 f^o 1560.

(16) Notaire Nicolas Baudoin. Ibid. 303 E. 183. II fos, 711 et 743. — Notaire Honoré Gilles. Ibid. 307 E. 808. f^o 1985.

(17) Notaire Nicolas Baudoin. Ibid. 303 E. 184., f^o 119.

(18) Haitze (P. J. de). *Histoire de la ville d'Aix*. Tome III, pp. 166-172.

(19) Fauris de Saint Vincens. *Mémoire sur les monuments, tableaux, statues les plus remarquables de la ville d'Aix*. Bibl. Méjanès. Ms 862 (1036) pp. 14-15.

les restes d'un ancien temple de Diane, sa statue fut faite avec un tronçon de colonne du même temple. » (20).

La destruction du mausolée d'Hubert de Vins est particulièrement regrettable, car les productions de l'art funéraire du XVI^e siècle sont très rares en Provence. La qualité du fragment conservé, dans lequel s'affirme encore l'élégant maniérisme de la Renaissance, ne peut qu'ajouter à nos regrets et nous faire plus cruellement ressentir la disparition de l'œuvre de deux artistes dont les noms, injustement tombés dans l'oubli, viennent de nous être enfin révélés.

IV. STATUES DE LA CHAPELLE DE N.-D. D'ESPERANCE

Judith tenant la tête d'Holopherne. — Pierre de Calissanne. - H. 1m.85

David. — Pierre de Calissanne. - H. 1m.85.

Saint-Jean-Baptiste. — Pierre de Calissanne. - H. 1m.85.

Daniel dans la fosse aux lions. — Pierre de Calissanne. - H. 1m.85.

Saint-Jean-l'Évangéliste. — Pierre de Calissanne. - H. 1m.85.

Salomon. — Pierre de Calissanne. - H. 1m.85.

Ces six statues décoraient avant la Révolution les niches de la chapelle de N. D. d'Espérance comme nous le révèlent les notes suivantes extraites du livre journalier de la Confrérie de N.-D. d'Espérance (21).

« Le 7 septembre 1696 M. Jean Bernard de Coriolis de La Bastide chanoine en l'église de St Sauveur a fait don à la confrérie d'une figure représentant Judith qui a été placée à la niche à main droite au dessous le presbitere de la nouvelle chapelle joignant celle de Mr de Puy-loubier, faite lad. figure par Charles deborde sculpteur flamant y ayant au bas les armes dud. Sr chanoine pour laquelle led. deborde a receu dud. chanoine 155 livres... »

« Du mois de juin 1698 led. Sr abbé de La Barben a fait don d'une figure en relief representant le roy david et a ses pieds les armes dud. Sr abbé posée lad. figure dans une des niches du côté de lépitre de lauthel de la nouvelle chapelle de la sainte Vierge ayant led. Sr abbé payé a l'ouvrier 165 livres, lad. figure est en pierre de calissanne. »

« Dans la même année 1698 led. Sr chanoine de faucon a donné pieusement à lad. confrérie la figure en relief de St-Jean-Baptiste qui a été posée à la niche du côté de l'évangile étant dans l'arcade qui sépare le presbitere de la nouvelle chapelle de la Ste Vierge, lad. figure payée

(20) Achard. *Géographie de la Provence*. Aix, 1787, p. 170. C'est un classique exemple de remploi de matériau antique.

(21) Arch. des B.d.R. 26 2171 et 2173.



Pl. III. — Dessin du mausolée d'Hubert de Vias par Juramy.



Pl. IV. — Statues de David, Judith et Daniel par Charles Debordès (*Plat. Salmon, dir.*)

sur la fin du mois de Xbre... lad. figure est en pierre de calissanne ».

« En la meme année 1698 a été donné à la confrérie de la Ste Vierge par led. Sr Daniel la figure du prophete Daniel qui a été placée du côté de levangile de lhautel de la nouvelle chapelle dans le presbitere, faite par Charles debordes sculpteur flamant et en acquittement du légat de 130 l. fait a lad. confrérie par feu dlle Anne Fazende femme dud. Sr Daniel... au bas de laquelle figure led. Sr Daniel a fait mettre ses armes, lad. figure est de pierre de Calissanne... »

« Du mois de may 1700 Mr Ricard pretre et bénéficiier en léglise St Sauveur a fait don de la figure représentant St Jean lévangeliste qu'il a fait faire par Mr Charles de borde flamant et poser a la niche qui est dans larcade séparant le presbitere de la chapelle de la Ste Vierge qui a été honnestement construite a la main droite en entrant dans le nouveau presbitere et a lopposite de la niche ou est la figure de St Jean baptiste donnée par M. labbé de faucon, au bas de laquelle figure led. Sr Ricard a fait mettre ses armes lad. figure est en pierre de calissanne. »

Le 22 juillet 1724, les prieurs de la Confrérie de N. D. d'Espérance autorisent le Conseiller de Galice, en suite d'un vœu fait pendant la peste, à placer la statue de St Roch en pierre de Calissanne qu'il avait commandée au sculpteur Routier « dans la niche qui est au devant de celle ou M. l'abbé de Thomassin son oncle a fait placer la statue du roi Salomon et la meme qui se trouve au dessus de la banque des prieurs de lad. confrérie. »

Mais, par délibération du 1er juillet 1724, le Chapitre de St Sauveur avait autorisé de son côté M. de Thoron d'Artignosc, lieutenant des galères du Roi, à placer une statue de Ste Anne dans la même niche. Il y eut contestation, puis un procès à l'issue duquel M. de Thoron d'Artignosc obtint gain de cause, le Parlement ayant, par arrêt d'expédient du 28-5-1725, annulé purement et simplement la délibération des prieurs de la Confrérie de N. D. d'Espérance et décidé que celle du Chapitre était seule valable. La statue de St Roch, qui a depuis disparu, fut donc installée dans la niche qui faisait face à celle où l'abbé de Thomassin avait fait placer celle du Roi Salomon qui, elle, existe encore.

D'après ces documents les statues de Judith, de Daniel dans la fosse aux lions et de Saint Jean l'Evangeliste sont l'œuvre du sculpteur flamand Charles Deborde (22). Celles de Saint Jean-Baptiste et de

(22) Le nom de Charles De Borde, Debordes, ou Desbordes, ne figure jusqu'ici dans aucun dictionnaire biographique. D'après les documents publiés ci-dessus, il s'agirait d'un sculp-

David, dont les dates d'exécution coïncident d'ailleurs avec le séjour de l'artiste à Aix, sont bien de la même main et peuvent à notre sens lui être attribuées avec la plus grande certitude. Nous serons par contre moins affirmatif en ce qui concerne celle de Salomon dont la pose et la facture accusent un tempérament plus nerveux. D'ailleurs, l'artiste ne devait plus être à Aix à l'époque où cette statue fut offerte à la confrérie.

Les indications fournies par les documents d'archives sont confirmées par un dessin anonyme de la fin du XVIII^e siècle représentant en perspective la nef de N.-D. d'Espérance. (23) On distingue nettement des statues dans les niches, mais l'auteur du dessin ne les a pas rendues avec suffisamment de précision pour qu'il soit possible de les identifier d'une manière indiscutable.

Ces statues, dont l'emphase baroque s'harmonisait parfaitement avec le décor classique de la nef de N. D. d'Espérance, quittèrent sans doute leurs niches à l'époque révolutionnaire et ne furent jamais remises en place. On les exila dans le cloître où elles ont malheureusement subi des dégâts (nez et doigts cassés notamment) ; celle de St Jean l'Évangéliste, qui a dû longtemps séjourner à l'air libre, est presque entièrement rongée par les intempéries. On les a remplacées, au cours du XIX^e siècle, à une date qu'il ne nous a pas été possible de retrouver, par des statues dignes des ateliers de St Sulpice représentant, à l'intérieur St Joachim, Ste Anne, Ste Elisabeth, St Jean-Baptiste, St Bernard, St Dominique, et à l'extérieur Isaïe et St Jean l'Évangéliste. (24).

Nous ne voudrions pas terminer cette étude sans aborder, au moins dans son principe, l'importante question de la conservation de ces précieux vestiges. Relégués dans les galeries du cloître depuis le début du XIX^e siècle, ils n'ont pas été sans souffrir de l'état d'abandon dans lequel on les laissa jusqu'à une époque relativement récente. Nombre de ces sculptures (et ce sont souvent les plus intéressantes) ont subi de sérieux dégâts et nécessitent une urgente restauration comme l'infortuné St Jacques d'Audinet Stephani sur lequel se sont acharnés en toute impunité plusieurs générations de maniaques des graffiti.

teur flamand qui aurait travaillé à Aix de 1696 à 1700. Il ne fait certainement qu'un avec le sculpteur Charles « de Botte » ou « de Botre » qui exécuta en 1700 une statue de St Laurent pour la fontaine de la place de Rians (Var). Arch. Mun. de Rians. BB 13, f^o 139 vo et CC 260, f^o 30 vo.

(23) Musée Paul Arbaud. Estampes. Vi I. 17.

(24) Mille (abbé J.). *Notre métropole*, Aix, Makaire, 1883, pp. 185-186, 208.

L'Administration des Monuments Historiques a bien tenté à plusieurs reprises de mettre un peu d'ordre dans ce bric à brac, mais reconnaissons qu'il est très difficile, malgré toute la bonne volonté du sacristain de la cathédrale, d'assurer une surveillance efficace de ce dépôt dont de nombreuses pièces exigeraient par ailleurs de faire l'objet d'une présentation plus soignée.

La solution idéale consisterait sans doute à remettre en place tous les éléments qui ont une origine certaine. C'est ainsi que les six statues de la chapelle de N.-D. d'Espérance devraient regagner leurs niches respectives où elles remplaceraient avantageusement les effigies sulpiennes que le mauvais goût du XIX^e siècle leur a substituées. Les statues de St Jacques et de St Martin d'Audinet Stephani, aujourd'hui séparées, mériteraient d'être regroupées sur un socle dans la chapelle des archevêques, qui fut celle des Martin de Puyloubier avant la Révolution, où elles perpétueraient le souvenir de cette antique famille. Les vestiges du tombeau d'Hubert de Vins pourraient également être réunis sur un socle, à droite du chœur, à l'emplacement même qu'occupait le mausolée avant la Révolution.

Quant aux autres éléments, pierres tombales, inscriptions, fragments d'architecture et de sculpture, l'intérêt que présentent la grande majorité d'entre eux commande leur regroupement chronologique soit dans le cloître, soit, ce qui serait préférable, dans la chapelle des Pinchinats actuellement convertie en dépôt de chaises. Présentés sobrement sur des socles, ces « *disjecta membra* » actuellement perdus dans l'anonymat constitueraient un précieux commentaire à l'histoire de la cathédrale St Sauveur et s'intégreraient tout naturellement dans le circuit de visite du monument.

Si cette suggestion ne pouvait être retenue, ne pourrait-on au moins mettre en dépôt au Musée Granet, dont les salles d'archéologie vont précisément faire l'objet d'une prochaine et complète réorganisation, les pièces les plus importantes dont la conservation et la mise en valeur seraient au moins efficacement assurées ?

Ce transfert pourrait d'ailleurs fournir l'occasion de remettre enfin en place à Saint Sauveur, sur le retable de la famille Aygosi auquel elles appartiennent, les deux statues de la Vierge et de St Jean qui sont au Musée Granet depuis leur découverte en 1867 dans les ruines du couvent des Grands Carmes.

Jean BOYER.

Inspecteur Principal des musées de province.